



COMMISSIONS DES JEUNES

Réunion du 23 septembre 2021 - PV N°2

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - DEMARET Patrick

EXCUSE : M. KASDAN Yves

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 18/09/2021

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES A LA COMMISSION

DISCIPLINE

Match N°23831480 U18 Brassage A Poule A CHANCELADE MARSAC / RAZAC ENTENTE

FORFAIT GENERAL

L'équipe de VERGT Ent. qui disputait le championnat U18 BRASSAGE POULE A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe de TERRASSON USA qui disputait le championnat U17 BRASSAGE a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

COMMISSION FOOT ANIMATION

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain

FORFAIT GENERAL

L'équipe de COTEAUX PECHARMANT 2 qui disputait le championnat U13 BRASSAGE DISTRICT POULE D a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 18 €.

L'équipe de GRIGNOLS VILLAMBLARD 3 qui disputait le championnat U13 BRASSAGE DISTRICT POULE H a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 18 €.